

“La peine de mort rabaisse l’État au niveau du tueur”

Une BD pour sensibiliser

L’Abolition, c’est évidemment le titre d’un ouvrage de Robert Badinter, avocat devenu Garde des Sceaux sous Mitterrand, qui a obtenu l’abolition de la peine de mort en France.

Malo Kerfriden (dessin) et Marie Gloris Bardiaux-Vaïente (scénario) reprennent ce titre pour une bande dessinée parue chez Glénat qui défend l’abolition universelle de la peine de mort. “*Mais il ne s’agit pas d’une biographie de Badinter*, explique la scénariste. *Évidemment, Robert Badinter est un personnage clé dans ce combat en France mais il s’agit surtout de montrer le travail des avocats qui ont combattu ce fléau.*” La scénariste insiste sur le fait que

la peine de mort, si elle n’existe plus chez nous, est encore “trop” présente et “il ne se passe pas une semaine sans qu’il y ait une exécution dans le monde. Et même chez nous, le combat n’est pas fini. Après les attentats que nous avons connus en France, des sondages ont indiqué que 50 % de la population était pour le retour de cette peine.”

■ La Belgique accueille le Congrès contre la peine de mort, le plus important événement abolitionniste au monde.

■ Malgré une tendance à la baisse du nombre d’exécutions, certains pays, comme l’Égypte, connaissent des inflations marquantes.

Entretien Sabine Verhest

Près de 60% de la population mondiale vit sous la menace d’une justice qui donne la mort, y compris à l’issue de procès inéquitables, sur base d’aveux extorqués sous la torture. De nos jours, on exécute encore des enfants, ou des personnes jugées coupables de crimes financiers, de trafic de drogue, de sorcellerie, d’apostasie, de relations homosexuelles. Le 7^e Congrès mondial contre la peine de mort se tient cette semaine à Bruxelles. L’occasion de rencontrer l’Italien Mario Marazziti, membre fondateur de la Communauté de Sant’Egidio et de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Comment expliquez-vous aux personnes favorables à la peine de mort, à des gens qui veulent se venger du meurtre d’un proche ou d’une attaque terroriste, qu’elle n’est pas la solution ?

Premièrement, la peine de mort ne ramène pas l’être aimé à la vie, elle rajoute seulement une mort. Elle ne soulage pas la souffrance, elle gèle les proches de la victime dans l’attente du moment spécial de l’exécution, censée les guérir comme par magie.

C’est une fausse promesse vendue aux familles qui souffrent. J’ai rencontré beaucoup de proches de victimes qui étaient pleins de rage, qui voulaient tuer eux-mêmes un assassin, mais qui, après quelque temps, réalisaient qu’ils ne souhaitaient pas un mort

supplémentaire, que ce n’est pas une manière de faire leur deuil.

Deuxièmement, la peine de mort légitime, au niveau de l’État, l’idée que la vie n’est pas sacrée, qu’elle peut être enlevée. Cela rabaisse l’État et la société au niveau du tueur. Les terroristes n’ont pas peur de la mort. Appliquer la peine de mort à des gens qui vivent dans la culture du sang et de la destruction montre qu’ils ont raison. C’est ce qu’ils veulent. La seule réponse au terrorisme, c’est de dire: “*je ne deviendrai jamais comme vous*”. La force, c’est d’être différent.

Troisièmement, il n’y a pas de corrélation entre la courbe des exécutions et celle des meurtres. On le voit bien aux États-Unis notamment.

Il existe pourtant, dans les pays abolitionnistes, y compris en Europe, des mouvements favorables au rétablissement de la peine de mort...

L’Europe a été le premier continent à s’en débarrasser. Le mouvement s’est accéléré après la Seconde Guerre mondiale. Une véritable démocratie ne pouvait avoir recours aux exécutions. Aujourd’hui, après tant d’années de paix, des gens – stupides – pensent qu’il faut y revenir; des groupes essaient d’exploiter les instincts. Quand des enfants sont enlevés, violés, tués de manière horrible, il y a toujours des gens pour réclamer le sang des tueurs. L’argument selon lequel la peine de mort est le seul moyen de rendre justice est complètement insensé. La rage ne fait pas loi. Si nous organisons un référendum après une tuerie ou une atta-

La méthode forte en Égypte : quinze exécutions en quinze jours

Éclairage Vincent Braun

L'organisation, la semaine dernière à Charm el Cheikh, d'un premier sommet commun entre la Ligue arabe et l'Union européenne en est l'un des signes. Huit ans après la chute du régime Moubarak, l'Égypte du président Abdel Fattah al Sissi récupère peu à peu son rang de puissance régionale, sous l'aile tutélaire de l'Arabie saoudite, principal bailleur de fonds du régime. Mais à quel prix pour les droits de l'homme ?

Car ce retour parmi les États qui comptent au Moyen-Orient se fait – les rapports d'organisations de défense de ces droits l'attestent – sur le compte d'une répression généralisée, de procès expéditifs, d'aveux extorqués sous la torture et d'exécutions en nombre, le tout sous couvert d'une lutte antiterroriste menée tambour battant.

Des exécutions après torture

L'Égypte, un pays qui applique toujours la peine de mort, a exécuté vendredi dernier par pendaison neuf personnes condamnées à mort pour l'assassinat du procureur général Hicham Barakat en 2015. Six autres condamnés à mort ont été pendus auparavant en février : trois pour l'assassinat du général de police Nabile Farrag, trois autres pour le meurtre du fils d'un juge.

Ces quinze pendaisons en une quinzaine de jours ont provoqué l'indignation du Haut-commissariat aux droits de l'homme de l'Onu, qui a (re)demandé à l'Égypte d'arrêter l'application de la peine capitale. L'agence onusienne explique que ces quinze personnes ont révélé durant leur procès avoir subi des actes de torture perpétrés pour obtenir leurs aveux, des déclarations qui n'ont apparemment pas été prises en compte par le tribunal.

Cette brusque recrudescence des exécutions n'est pas inédite. L'an dernier, le même Haut-commissariat onusien avait déploré l'exécution de vingt personnes (dont quinze pour des faits de terrorisme), début janvier. Déjà avec la même préoccupation relative aux procès de civils devant des juridictions militaires.

Des priorités différentes

Depuis 2010, la justice égyptienne a condamné à mort au moins 2 194 personnes et au minimum 156 d'entre elles ont été exécutées (dont 44 en 2016 et 35 en 2017), selon une recension d'Amnesty International. Avec cet autre constat préoccupant que des condamnations à mort collectives sont de plus en plus régulières en Égypte. Le record en la matière reste celui de 2014 lorsque 529 personnes avaient écopé de la peine capitale – en majorité des islamistes impliqués dans les troubles mortels ayant suivi la destitution du président Mohamed Morsi.

L'application de la peine capitale est parfaitement assumée. Dans son intervention lors du récent sommet UE-Ligue arabe, le président al Sissi a pris la peine de souligner la différence de vision entre les pays européens, abolitionnistes, et les États arabes du Moyen-Orient, où la peine capitale est encore largement prononcée et appliquée.

"Nous respectons le fait que vous ayez aboli la peine capitale et nous ne vous demandons pas de la réintroduire mais ne nous imposez pas vos positions", a déclaré le président égyptien, faisant état de "deux cultures différentes". "La priorité en Europe est de réaliser et de maintenir le bien-être de sa population. Notre priorité est de protéger nos pays et de les préserver de l'effondrement, de la destruction et de la ruine, comme on le constate dans de nombreux pays alentour". On ne pourrait être plus clair.

Depuis 2010,
la justice
égyptienne
a condamné
à mort au
moins 2 194
personnes et
au minimum
156 d'entre
elles ont été
exécutées,
selon Amnesty
International.